



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM_230621_034
SÉANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un juin à 16h45, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	15 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	28
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	
Suffrages exprimés	

Présents :

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; AUDIT Clency ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin

Absents – Représentés

COURTOIS Lucette représenté(e) par FULBERT-GÉRARD Gilberte
DAMOUR Colette représenté(e) par HUET Marie-Josée
GEORGET Marilyne représenté(e) par CADET Maria
K/BIDI Emeline représenté(e) par MUSSARD Harry
LEICHNIG Stéphanie représenté(e) par COLLET Vanessa

Absents

MOREL Manuela ; HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur HUET Mathieu, Conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET : Etat des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Année 2022

Le Président de séance expose :

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente. »

En 2022, les travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Commune ont porté sur les objets suivants.

SÉANCE DU MARDI 21 JUIN 2022	SÉANCE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022
Affaire n°1 – Approbation du procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 29 juin 2021	Affaire n°1 – Approbation du procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 21 juin 2022
Affaire n°2 – Centre Multi-Accueil Municipal 1,2,3 Soleil – Présentation du rapport d'activité de l'exécution du contrat de concession pour l'année 2021 (Association APEF)	Affaire n°2 – Présentation des rapports annuels de la CASUD sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de la distribution d'eau potable et de l'assainissement des eaux usées sur le territoire communautaire pour l'exercice 2021
Affaire n°3 – Etablissement d'Accueil de jeunes enfants (Micro Babyjo Langevin et Centre-Ville ; Multi-Accueil Ti-Train de Vincendo)	

Les éléments clés de ces rapports d'activité sont détaillés ci-après.

I - SÉANCE DU MARDI 21 JUIN 2022

I-A – Centre Multi-Accueil Municipal 1,2,3 Soleil – Présentation du rapport d'activité de l'exécution du contrat de concession pour l'année 2021 (Association APEF)

Titulaire : **Association pour la Promotion de l'Enfance et de la Famille (APEF);**
Contrat de concession : 1er janvier 2017 au 31 juillet 2022.

En sa séance du mardi 21 juin 2022, les membres de la commission ont reçu les représentants de l'APEF pour une présentation de leur rapport d'activité pour l'année 2021.

Il en est ressorti les principales informations suivantes :

- L'année 2021 fait suite à la période de crise sanitaire et de confinement. Elle a été ponctuée par des adaptations en terme d'organisation afin de répondre aux exigences des restrictions sanitaires, par des fermetures sanitaires mais également par le changement de direction de la crèche. Cependant, il subsistait cette volonté d'accueillir et d'accompagner les enfants, dans la joie, la bienveillance.

- En 2021, l'équipe de l'APEF est composée de 43 employés pour une moyenne d'âge de 34,3 ans. 70 % du personnel est dédié à l'encadrement des enfants. Elle se composait de 9 auxiliaires de puériculture et de 16 animatrices dont 5 sur le pôle de remplacement. Les unités sont pourvues de 4 professionnelles en moyenne voire 5 lorsque le renfort est possible. Lors des périodes d'adaptation, le renfort est souhaité. En cuisine, il y avait une aide cuisinière à temps plein qui gérait la collation et la liaison chaude. Un agent de service polyvalent de 10h à 13h50 venait en renfort pour la distribution des repas dans les unités et le nettoyage.
- L'association a accueilli 24 stagiaires de tous horizons et tous organismes de formation. 50 % des stagiaires accueillis préparent un CAP1 Petite Enfance.
- Le multi-accueil 1,2,3 Soleil est toujours agréé pour recevoir 50 enfants en crèche et 15 enfants en périscolaire. 155 contrats d'enfants ont été établis dont 121 sur la crèche. Les taux d'occupation prévisionnel et réalisé suivent la même tendance à savoir une recrudescence au mois de juillet.
- Le taux de facturation annuel est de 107,41 %. Il est supérieur au taux défini par la CAF, à savoir un taux inférieur à 107 %. Cela entraîne donc une diminution des subventions de la CAF.
- Malgré les restrictions sanitaires, l'année 2021 a été ponctuée par des événements tels que le carnaval, la fête de pâques (chasse aux œufs), les fêtes des mères/pères. Cela s'est déroulé pour chaque groupe d'enfants dans sa propre unité. La démonstration des activités a pris la forme d'exposition au sein de la crèche car les parents ne pouvaient pas s'impliquer comme ils le souhaitaient.
- Des actions à la parentalité ont été mises en œuvre en ayant comme objectif d'apporter une écoute active et bienveillante, de reconnaître les compétences du parent, de partager des connaissances et de respecter le parent dans sa fonction parentale. En 2021, 15 familles ont bénéficié d'un accompagnement à la parentalité.
- En sa séance du 21 juin 2022, les membres de la CCSPL ont émis un avis favorable sur le rapport d'activité de l'APEF. Par délibération n° DCM_220708_019, le conseil municipal en a pris acte.

I-B – Etablissement d'Accueil de jeunes enfants (Micro Babyjo Langevin et Centre-Ville ; Multi-Accueil Ti-Train de Vincendo)

Titulaire : Association Babyjo

Contrat de concession : 1er octobre 2019 au Septembre 2024

En sa séance du mardi 21 juin 2022, les membres de la commission ont reçu les représentants de l'Association Babyjo pour une présentation de leur rapport d'activité pour l'année 2021.

Il en est ressorti les principales informations suivantes :

- 138 enfants sont inscrits en 2021 au multi-accueil Ti Train de Vincendo. 96 % des familles ont une tarification inférieure à 1,04 € / heure.
- Sur la micro-crèche de Langevin, 25 enfants sont inscrits. 18 enfants ont bénéficié d'une tarification inférieure à 0,79€/h.
- 19 enfants sont inscrits à la micro-crèche du centre-ville. 9 ont bénéficié d'une tarification inférieure à 0,79€/h.
- D'un point de vue des ressources humaines, 5 professionnelles ont bénéficié d'une formation VAE Auxiliaire de puériculture. 4 ont obtenu leur diplôme.
- D'un point de vue pédagogique, sur le multi-accueil de Vincendo, trois temps forts :

- l'ouverture de la nouvelle unité périscolaire « Papangue » pour l'accueil des enfants de 3 à 6 ans ;
- l'inauguration du jardin de la Gare qui s'est réalisée le vendredi 14 mai 2021 ;
- l'accompagnement des équipes sur 2 axes : « mieux comprendre les émotions pour mieux les accueillir » ainsi que « les familiarisations² et les passerelles ». Il s'agit notamment d'apports théoriques basés sur la neuroscience.
- Sur les deux micro-crèches, les axes de travail s'articulaient autour du jeu et de la place de l'adulte dans le jeu de l'enfant ainsi qu'autour de la cohésion d'équipe au service de l'enfant.
- Des ateliers/rencontres parents/enfants ont été organisés. Le 8 octobre 2021, c'était la journée de la parentalité. C'était l'occasion de se rencontrer, partager, échanger autour du livre. On note que beaucoup de pères s'investissent sur les micro-crèches.
- Un autre temps fort qui a été organisé : c'était le marché de Noël. Cette journée a été un franc succès. Nous avons travaillé avec le producteur du « Jardin des épices ». Dans ce cadre, une collecte de jeux avait été organisée avec les familles des structures pour une distribution pour les familles orientées par les associations de Saint-Joseph.

En sa séance du 21 juin 2022, les membres de la CCSPL ont émis un avis favorable sur le rapport d'activité de l'APEF. Par délibération n° DCM_220708_020, le conseil municipal en a pris acte.

II - SEANCE DU MARDI 15 NOVEMBRE 2022

Présentation des rapports annuels de la CASUD sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de la distribution d'eau potable et de l'assainissement des eaux usées sur le territoire communautaire pour l'exercice 2021.

En sa séance du 15 novembre 2022, la commission a été invitée à examiner les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées de la CASUD 2021, dont il ressort les principaux éléments suivants :

A/ Concernant les éléments essentiels du RPQS du service public de distribution d'eau potable :

Le service public de l'eau de la CASUD compte 58 983 abonnés en 2021 - dont 17 102 (29 %) à Saint-Joseph – (contre 58 229 en 2020), soit une évolution annuelle globale de +1,3 %. Il est observé une incohérence des estimations du nombre d'habitants desservis (114 320 en 2020 / 150 896 en 2021).

La délégation de service public a été confiée à SUDEAU (SAUR SAS) et devrait prendre fin le 30 juin 2023 après avenant de prolongation.

Plus de 11 millions de m³ d'eau ont été prélevés en 2021. Le volume d'eau perdu demeure important et a tendance à s'aggraver ces dernières années : le taux de rendement du réseau de distribution sur le territoire communautaire a (encore) diminué de 1,4 points entre 2020 et 2021 (de 61,5 % à 60,1%).

Saint-Joseph est la commune la plus touchée par cette situation. Il est à noter que le taux moyen de renouvellement des réseaux n'est pas indiqué pour 2021, d'où un manque de transparence ...

Le prix de l'eau se décompose comme suit :

- une tarification progressive qui incite à une maîtrise de la consommation ;
- un prix au m³, pour une facture de référence annuelle de consommation de 120 m³, de l'ordre de 1,31 € TTC.

La facture a donc augmenté de + 3,1 %, ce qui représente environ 5 euros pour une facture de 120m³ annuel.

La performance du réseau reste à améliorer, mais la qualité de l'eau est bonne avec des taux de conformité satisfaisants ; toutefois pour ce qui concerne la microbiologie, le taux a diminué d'un point (97,5 à 96,5 %) d'où un point de vigilance.

En ce qui concerne la durée d'extinction de la dette, elle a tendance à rester relativement élevée en raison des investissements importants à financer :

- la capacité d'endettement de 15,7 en 2020 à 14,4 années en 2021 ;
- un financement des investissements essentiellement assuré par le recours à l'emprunt, lequel doit être remboursé par les usagers, et un montant de subvention relativement faible.

Par ailleurs, le taux d'impayé est en baisse par rapport à l'année précédente (– 10 %), ce qui semble s'expliquer par la capacité du délégataire à récupérer les dettes.

Enfin, le taux de réclamation a augmenté de + 2,85 points, soit une forte hausse de l'ordre de +45 %.

B/ Concernant les éléments essentiels du RPQS du service public de l'assainissement

Le service public de l'assainissement collectif de la CASUD compte 13 793 abonnés (dont 3 202 à Saint-Joseph), soit +2,1 % entre 2020 et 2021.

Il est observé une incohérence des estimations du nombre d'habitants desservis (31 760 en 2020 / 31 525 en 2021), alors que le nombre d'abonnés a augmenté ...

La délégation de service public a été confiée à RUNEO et devrait prendre fin le 30 juin 2023 après avenant de prolongation.

Le volume facturé est de 1 745 761 m³, dont 437 334 m³ à Saint Joseph (+ 12,8 % entre 2020 et 2021 sur notre commune).

S'agissant des stations d'épuration (STEP), il y en a une à l'Entre-Deux et une à Saint-Joseph. Pour le Tampon, il existe une convention de déversement dans la STEP de Saint-Pierre.

Saint-Philippe ne dispose d'aucune infrastructure du même genre.

Aujourd'hui, 6 766 habitants sont raccordés à la STEP de Saint-Joseph soit environ 18% de la population totale de notre ville. Force est de constater que l'assainissement non collectif demeure largement majoritaire sur notre territoire.

Le prix du service se décompose comme suit :

- tarification progressive ;
- 1,62 € TTC / m³ pour une facture de référence d'une consommation annuelle d'eau de 120 m³.

La facture a donc augmenté de + 3,1 %, ce qui représente environ 5 euros pour une facture de 120m³ annuel (sachant qu'un ménage réunionnais consomme en moyenne environ 200 m³ par an) ...

Les équipements de traitement sont performants mais les réseaux sont notoirement insuffisants. Il est à noter que le taux moyen de renouvellement des réseaux n'est pas indiqué pour 2021, d'où un manque de transparence ... D'ailleurs, il est observé une diminution de près de la moitié des montants de travaux engagés par rapports à l'année précédente, ce qui est particulièrement préoccupant.

Il est rappelé que des difficultés existent pour financer l'investissement :

- des subventions très rares ;
- une capacité de financement par les usagers limitée par le nombre de raccordés, avec la question de la soutenabilité du prix de l'eau pour les ménages, notamment dans le contexte inflationniste actuel.

Enfin, le taux d'impayé a sensiblement augmenté de +20 % et le taux de réclamation a explosé de +64 %, ce qui peut s'expliquer par plusieurs paramètres : prix élevé, incompréhension et insatisfaction du service, manque de proximité du délégataire, ...

En sa séance du 15 novembre 2022, les membres de la CCSPL ont émis à l'unanimité un « avis réservé » sur les rapports annuels de la CASUD sur le prix et la qualité des services publics de la distribution d'eau potable et de l'assainissement des eaux usées sur le territoire communautaire pour l'exercice 2021, et ont proposé que le conseil municipal de Saint-Joseph mandate le Maire pour demander par écrit à la CASUD des explications notamment sur les données manquantes d'une part, et celles incohérentes d'autre part.

Par délibération n° DCM_221123_025, le conseil municipal du 23 novembre 2022 en a pris acte.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte de la synthèse des travaux de la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2022.

Le conseil municipal est invité à en prendre acte.

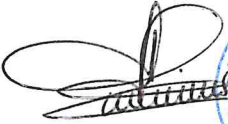

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°34,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide**, :

Article unique DE PRENDRE ACTE de la synthèse des travaux de la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2022.

L'élue déléguée COURTOIS Lucette	Le secrétaire de séance HUET Mathieu
 	

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le : 29 juin 2023
Et publication ou notification le : 29 juin 2023
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 29 juin 2023